Chantier de rénovation --> Retard, malfaçon,

Par cbarli36

Bonjour,

Nous avons entamé des travaux de rénovation début juin 2021 dans notre domicile (devis signé le 23/04/21). Les travaux devant être terminés dans un délai de 3 mois (spécifié sur le devis signé).

Lors du début de chantier on nous à annoncé une fermeture non prévue au mois d'aout et de fait un décalage dans la livraison.

Par la suite, au dire de l'entreprise, la livraison des fenêtres à été repoussée à mi septembre, le fournisseur aurait eu un problème d'approvisionnement.

Au cours du chantier nous avons constaté des malfaçons qui ont été reprise en partie (câble électriques non gainés lors du passage des murs, défaut de finition sur la peinture, fissures à la jonction de cloison, joint de carrelage)

Le 27/07 j'ai échangé avec le dirigeant de l'entreprise lui signifiant les défaut de peinture constatés, l'échange s'étant mal passé il m'a proposé que je mette un terme au contrat, ce qui n'a pas été fait. Les défauts devant être repris début septembre.

Le 03/09 l'entreprise est repassé corriger les défauts de peinture, suite à notre demande de protection des meubles afin d'éviter que de la poussière se répande partout le chef de chantier à quitté les lieux.

Plusieurs problèmes se posent:

- Dépassement du délai prévu début septembre
- Malfaçons
- Abandon de chantier par l'entrepreneur
- Il reste environ 22000 euros de travaux à réaliser (selon le devis) et il nous reste environ 14000 euros à payer, l'entreprise ayant donc un trop perçu de 8000 euros

Les relations étant extrêmement tendus nous ne souhaitons pas poursuivre avec cette entreprise si cela est faisable juridiquement.

Que pouvez vous nous conseiller ? Pouvons nous rompre le contrat ?

Bien cordialement